

Mise en service du barrage du Coudray-Montceaux (91) et ouverture au public de la nouvelle passerelle



Après la mise en service cet été du nouveau barrage du Coudray-Montceaux, la nouvelle passerelle piétonne sera ouverte au public à partir du 11 octobre prochain.

Durant l'été, les travaux se sont poursuivis pour transférer et installer les réseaux transitant dans la galerie technique de la passerelle. L'ouverture au public a fait l'objet d'un arrêté municipal conjoint avec les communes concernées du Coudray-Montceaux et de Morsang-sur-Seine.

La prochaine étape de cet important chantier de modernisation portera sur la démolition de l'ancien barrage et la dépose de sa passerelle. Cette phase de travaux, d'une durée d'un mois, devrait s'achever mi-novembre avant la période de crues. L'ancienne passerelle sera alors déposée et transportée par barge jusqu'au port Saint Nicolas à Corbeil-Essonnes. Cet ouvrage sera inauguré par VNF en mai 2013 avec les cofinanceurs de l'opération.

Le nouveau barrage du Coudray : une gestion moderne et sécurisée du plan d'eau

Le barrage du Coudray maintient le niveau de la Seine jusqu'au barrage de Vives-Eaux afin de garantir la circulation de grandes unités fluviales jusqu'à l'agglomération parisienne. Chaque année, 13 300 bateaux de commerce franchissent les écluses du Coudray, soit plus de 5,5 millions de tonnes de marchandises (matériaux de construction, céréales, conteneurs...) transportées sur la Seine entre Melun et Paris.

La modernisation de cet ouvrage de navigation vise à améliorer la gestion hydraulique et la sécurité des personnels d'exploitation et de maintenance, en remplaçant un barrage manuel devenu vétuste par un ouvrage moderne et entièrement automatisé.

Le nouveau barrage du Coudray, mis en service cet été, assure désormais une régulation plus efficace et plus sûre du plan d'eau, nécessaire aux différents usages de l'eau : transport fluvial, tourisme, alimentation en eau potable, prélèvements et rejets industriels ou agricoles... La reconstruction comprend également l'aménagement en rive gauche d'une passe à poissons pour assurer la continuité piscicole.

Une conception architecturale et paysagère au bénéfice des riverains et usagers

Le maître d'ouvrage VNF a travaillé avec l'architecte Gilbert Weil pour intégrer l'ouvrage et ses annexes dans son environnement naturel, et améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur la passerelle piétonne.

Equipée d'un ascenseur sur chaque rive, la nouvelle passerelle permettra à terme l'accès des personnes à mobilité réduite et ses rampes d'accès autorisent désormais les cycles poussés à la main. La circulation sur la nouvelle passerelle sera plus confortable que sur l'ancienne. Les usagers et riverains bénéficient en effet d'un espace de circulation plus large, d'un éclairage au sol et d'une vue dégagée sur la Seine de chaque côté.

Leur cadre de vie est également amélioré avec un ouvrage résolument contemporain et esthétique. L'harmonie des couleurs et des matières dans cet environnement naturel a été préservée. L'habillage en inox des parois de la cabine d'écluse et de la passerelle, qui reflète les mouvements de l'eau, s'harmonise avec les façades végétales ou la couleur jaune-orangé des véris qui se dressent au milieu de la rivière.



Illustration 1: Passerelle et bâtiment de commande en rive droite. Un bardage en inox habille les poutres en faces extérieures pour capter le reflet de l'eau en partie basse.



Illustration 4: Accès ascenseurs sur chaque rive



Illustration 2: Une passerelle plus large et éclairée



Illustration 3: Rampes d'accès

Les partenaires de l'opération

L'opération d'un coût global de **40 millions d'euros TTC** (travaux et études inclus) est cofinancée par VNF et la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la construction de la passe à poissons.

Les aménagements permettant l'accessibilité du public (1,3 M€) ont été financés par VNF, la Région Ile-de-France, le Conseil général de l'Essonne, le SAN de Sénart en Essonne et la Communauté d'agglomération Seine-Essonne.

Le projet est réalisé par :

Maîtrise d'ouvrage : Voies navigables de France, Direction interrégionale du bassin de la Seine

Maîtrise d'œuvre : Direction du bassin de la Seine , Service techniques de la voie d'eau

Conception : Artelia Eau et Environnement / Gilbert Weil architecte

Coordonnateur SPS : BECS

Contrôleur technique : APAVE

Réalisation : groupement EMCC/GTM TP /Demathieu et Bard//Ducrocq/Hydro – Léon Grosse

Plus d'informations sur le projet de reconstruction du barrage du Coudray-Montceaux sur le site internet de la direction interrégionale du bassin de la Seine :

www.sn-seine.developpement-durable.gouv.fr/ rubrique grands travaux

Photos disponibles sur demande auprès de Corinne Spiner corinne.spiner@vnf.fr

A propos de Voies navigables de France

Établissement public du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 100 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

L'établissement joue également un rôle essentiel de promotion et de développement de la voie d'eau, et notamment du transport fluvial. 4700 agents de l'État et de Voies navigables de France travaillent au service public de la voie d'eau sur tout le territoire.

CONTACT PRESSE

www.vnf.fr

VNF Siège

Direction de la communication

Isabelle Rançon : 03 21 63 24 89

isabelle.rancon@vnf.fr

VNF Direction du bassin de la Seine

Service communication

Corinne Spiner : 01 40 58 29 95 / 06 23 02 09 35

corinne.spiner@vnf.fr
